

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 76 promulguant, dans la Colonie, le décret du 31 Janvier 1916, rendant applicables à la Côte française des Somalis les dispositions du décret du 25 Octobre 1913, modifié par celui du 5 Juin 1914 et relatif à l'organisation du Service de la Justice militaire dans les Troupes Coloniales.

n° 76

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 mars 1916

Numéro JO  
n° 233 du 31/03/1916

Date du numéro  
31 mars 1916

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

**Vu** le décret du 31 Janvier 1916 rendant applicables à la Côte française des Somalis, les dispositions du Décret du 25 Octobre 1913, modifié par celui du 5 Juin 1914 et relatif à l'organisation du Service de la Justice militaire dans les Troupes Coloniales

**Vu** le texte du dit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 6 Février 1916;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 31 Janvier 1916, rendant applicables à la Côte Française des Somalis, les dispositions du décret du de Octobre 1913, modifié par celui du 9 Juin 1914 et relatif à l'organisation du Service de la Justice militaire dans les Troupes Coloniales.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P. SIMONI.